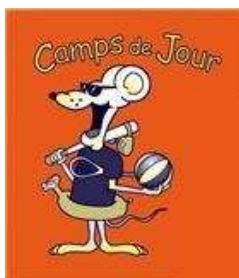


## CAMP DE JOUR – VILLE DE L'ÉPIPHANIE



### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### INSCRIPTION :

La période officielle d'inscription se tient généralement à la mi-mai et est annoncée dans un dépliant spécialement dédié au camp de jour estival. Le chandail du camp de jour est OBLIGATOIRE et est gratuit durant cette période. Après cette date, le chandail est toujours obligatoire et disponible, mais il est vendu au coût de 10 \$. À moins d'avis contraire, il n'y a généralement pas de contingentement pour les inscriptions au CDJ à l'exception de la dernière semaine (9<sup>e</sup>) dont le nombre de places est limité en raison de la disponibilité réduite des moniteurs dont plusieurs retournent à l'école. Moyennant le paiement des frais de retard, les inscriptions sont encore acceptées\* après la période officielle d'inscription pour toutes les semaines où des places sont encore disponibles.

\*Selon certaines conditions. Veuillez lire ci-dessous.

#### \*\*\* NOUVELLES CONSIGNES ET PROCÉDURES \*\*\*

Afin de faciliter la gestion du service, notamment au niveau des horaires des moniteurs, de la planification des activités régulières et des sorties, sans compter la diminution attendue des activités de recouvrement de comptes, la Ville de L'Épiphanie met dès maintenant en place, les nouvelles procédures suivantes :

- 1 - Qu'après la semaine officielle d'inscription, il soit encore possible de s'inscrire au CDJ et au SAP moyennant des frais de retard de 5\$. De même, si les deux inscriptions (CDJ et SAP) ne sont pas faites simultanément, les frais de retard de 5\$ s'appliqueront à chacune.
- 2 - Ainsi donc, pour obtenir le SAP à tarif régulier, les parents doivent y inscrire leur enfant en même temps que leur inscription au CDJ durant la semaine officielle d'inscriptions.
- 3 - Que les parents qui utiliseront le SAP sans y avoir préalablement inscrit leur enfant soient facturés au tarif de 14 \$ pour la première journée et de 9 \$ par jour additionnel sans rabais de volume pour une utilisation durant plusieurs ou même les 5 jours d'une même semaine.
- 4 - Qu'une fois le camp de jour commencé, nous n'accepterons de nouvelles inscriptions que si elles sont faites avant midi le mercredi de la semaine précédente. Après cette heure de tomber, il ne sera plus possible de s'inscrire pour la semaine à venir, et ce, peu importe la raison évoquée.
- 5 - En parallèle à ces nouvelles consignes, le Service des loisirs et de la culture s'assurera qu'aucune nouvelle inscription ne soit possible et/ou même, de la suspension des services, jusqu'à ce que le compte de la famille ne soit à jour.

### **QUELS SONT LES DOCUMENTS À REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION :**

- le formulaire d'inscription dûment complété (3 pages)
- le document « Code de vie » dûment signé (2 pages)
- deux photos récentes de l'enfant (dimension maximale de 2'' x 3'')
- le numéro d'assurance maladie de l'enfant
- le numéro d'assurance sociale du parent qui désire recevoir le Relevé 24 (obligatoire)
- une preuve de résidence valide
- le paiement complet

**Aucune inscription ou réservation n'est considérée comme complétée officiellement tant que tous les documents exigés n'ont pas été fournis et/ou signés et que le paiement total n'a pas été encaissé.**

### **À LA SEMAINE ET NON À LA JOURNÉE**

Malgré que le camp de jour s'étende sur une période de 9 semaines, vous n'êtes pas tenus d'inscrire vos enfants pour toutes ces semaines. Puisque les tarifs du camp de jour sont hebdomadaires, vous pouvez les inscrire, à votre convenance, selon vos besoins, pour les seules semaines qui vous intéressent. En contrepartie, vous êtes libres d'y amener vos enfants pour les seules journées qui vous conviennent durant une semaine donnée, mais, comme il n'existe pas de tarif quotidien pour le camp de jour, vous devez, dans tous les cas, défrayer le coût du tarif de toute la semaine. De la même façon, il n'est pas possible de combiner des journées de différentes semaines pour compléter une semaine.

### **MODE DE PAIEMENT :**

Les frais d'inscription reliés au camp de jour et/ou au service d'accueil prolongé sont détaillés dans le dépliant annuel distribué vers la fin avril et sont payables à l'avance par carte de débit, de crédit, en argent comptant ou par chèque à l'ordre de Ville de L'Épiphanie. Dans le cas de paiement par chèques postdatés, ceux-ci doivent être faits aux dates indiquées dans le dépliant annuel. Aucun chèque n'est accepté après la dernière date indiquée. Ainsi, à compter de la deuxième semaine de juin, tout paiement relatif au camp de jour doit s'effectuer uniquement par carte de débit, de crédit ou en argent comptant.

### **CHÈQUE RETOURNÉ :**

Des frais de 20 \$ sont ajoutés au compte dans le cas de tout chèque retourné sans provisions. De plus les services sont suspendus jusqu'à ce que le compte soit mis à jour.

### **REMBOURSEMENT :**

Les frais d'inscription ne sont jamais remboursables sauf si l'activité est annulée ou si les paramètres de celle-ci sont modifiés par le Service des loisirs et de la culture.

### **TRANSFERTS**

Malgré qu'aucun remboursement ne soit autorisé, il est cependant possible, sous certaines conditions, d'échanger une semaine de camp pour une autre. Bien entendu, la semaine à échanger ne doit pas être commencée et la nouvelle semaine choisie doit disposer de places disponibles.

### **RENCONTRE D'INFORMATION AUX PARENTS**

Une rencontre d'information destinée aux parents des jeunes qui participeront au camp de jour pour la première fois est organisée chaque année au début juin. La présence d'au moins un des parents est obligatoire.

## **L'ÉQUIPE D'ANIMATION**

L'équipe d'animation du camp de jour estival de la Ville de L'Épiphanie est composée d'une douzaine de jeunes dynamiques et responsables et jouit d'une réputation qui n'est plus à démontrer depuis déjà de nombreuses années. La majorité des membres de notre équipe sont avec nous depuis environ 3 ans et quelques-uns cumulent plus de 5 ans d'expérience. Tous les animateurs reçoivent une formation en secourisme / premiers soins et depuis 2012, tous les nouveaux moniteurs embauchés doivent avoir reçu la formation DAFA.

Le fait d'exiger les inscriptions à « la semaine » plutôt qu'à « la journée » doublé du fait qu'il n'y a pas de remboursement nous permet de proposer des engagements plus avantageux aux membres de notre équipe d'animation et de pouvoir leur offrir des postes plus intéressants ce qui, en fin de compte, nous permet de maintenir le haut standard de compétence dont peuvent profiter tous les jeunes participants du camp de jour au cours de la belle saison.

## **HORAIRE**

Camp de jour : Lundi au vendredi de 9 h à 16 h

S.A.P. : Lundi au vendredi de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h

NOTE : Le jeudi, jour de la sortie hebdomadaire, l'horaire peut varier en fonction des heures de départ et d'arrivée prévues pour la sortie. Vous en serez informés par un mémo remis à chaque enfant le lundi.

## **ARRIVÉE / HEURES ET LIEUX:**

SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ : L'arrivée des enfants inscrits au service d'accueil prolongé (de garde) se fait entre 6 h 30 et 9 h par la porte latérale du CCGM (salle Optimiste).

CAMP DE JOUR : L'arrivée des enfants inscrits au camp de jour seulement doit se faire à 9 h par la porte principale, en avant du CCGM.

## **AVIS D'ABSENCE :**

Pour nous prévenir de l'absence d'un enfant inscrit, on demande aux parents, à chaque occasion, de laisser un message sur la boîte vocale avant 9 h au (450) 588-6828.

## **DÉPART EN FIN DE JOURNÉE :**

Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour (ou le service d'accueil prolongé) avec une personne autre que celles dont les noms apparaissent sur le formulaire d'inscription.

CAMP DE JOUR : À l'exception des journées de sortie, le départ pour les enfants inscrits au camp de jour (sans service d'accueil prolongé) se fait à 16 h.

SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ : Le départ pour les enfants inscrits à ce service doit se faire entre 16 h et 18 h.

## **RETARD EN FIN DE JOURNÉE :**

### Au camp de jour :

Dans le cas où un enfant qui ne peut pas quitter le camp de jour seul à 16 h et dont la personne responsable ne serait pas encore arrivée à ce moment, nous transférerons automatiquement l'enfant au service d'accueil prolongé (de garde) et une facture sera émise pour cette journée.

### Au service d'accueil prolongé (de garde) :

- Si vous prévoyez être en retard pour venir chercher votre enfant, veuillez SVP nous en informer le plus tôt possible par téléphone au (450) 588-6828.

- Après 18 h, des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard seront facturés pour chacun des enfants en cause.

- Si à 18 h 10, personne n'est encore venu chercher un enfant et que les animateurs n'ont pas reçu d'appel, le responsable contactera le numéro de téléphone d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant. Les frais de retard continuent néanmoins de s'appliquer.

**- Dans tous les cas de retard, l'adulte qui vient chercher l'enfant doit signer la feuille de présence.**

### **QUESTION DE SÉCURITÉ :**

\* Le matin, ne laissez pas votre enfant seul à l'extérieur avant l'ouverture des portes du centre communautaire, en aucun temps et sous aucun prétexte.

\* Circulez lentement aux abords du centre communautaire et de ses stationnements.

\* Deux photos de votre enfant sont requises au moment de l'inscription. Elles servent à la confection d'autant de fiches d'identification et d'informations. La première est conservée par le responsable du groupe d'âge de votre enfant afin d'avoir en tout temps, les informations d'urgence à portée de main. L'autre est conservée au bureau par le Service des loisirs et de la culture.

\* Une carte d'identité du parent (ou autre adulte autorisé par le parent) peut être demandée au service de garde lorsque vous venez chercher votre enfant. Veuillez donc toujours l'avoir en votre possession. Cela vaut aussi pour les personnes que vous autorisez.

### **RATIO MONITEURS/ENFANTS EN CAMP ET EN SORTIE EN MILIEU AQUATIQUE**

Les groupes sont mixtes et divisés de cette façon :

Groupe d'âge (en date du camp)	Ratio camp / Sorties	Ratio sortie d'eau
4-5 ans	1 pour 8	1 pour 5
6-7 ans	1 pour 10	1 pour 6
8-9 ans	1 pour 12	1 pour 8
10-13 ans	1 pour 14	1 pour 9

### **SAC À DOS**

Chaque enfant transporte son matériel dans un sac à dos qui doit toujours contenir les effets suivants :

#### **Jours réguliers**

- Un lunch équilibré chaud ou froid
- Deux collations « santé »
- Une bouteille d'eau
- Crème solaire
- Maillot et serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Chasse-moustiques

Note : Sacs à lunch conservés au frigo.

#### **Jours de sortie**

- Un lunch équilibré froid
- Sac glacé (Ice pack)
- Deux collations « santé »
- Une bouteille d'eau
- Crème solaire
- Maillot et serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Chasse-moustiques

### **À NE PAS APPORTER**

Attendu que la programmation du camp de jour occupe les enfants à tous les moments de la journée, nous exigeons que soient gardés à la maison tous les appareils ou jeux électroniques (DS, iPod, iPhone, iPad, etc...). De même, il est absolument inutile que les enfants aient de l'argent en leur possession.

### **JOUR DE PLUIE :**

Lors de jours de pluie, les activités se déroulent à l'intérieur de nos locaux du centre communautaire Guy-Melançon (gymnase, salle Optimiste, salle de danse ou local de

bricolage) ou de la bibliothèque municipale. Une programmation spéciale est planifiée afin de rendre ces journées agréables malgré tout.

#### **TENUE VESTIMENTAIRE :**

Il est recommandé d'habiller votre enfant en tenant compte de la température (journées fraîches, de pluie, de canicule, etc.) Les espadrilles (souliers de course) sont obligatoires en tout temps. Les sandales et les Crocs ne sont pas acceptés. Enfin, il est fortement suggéré de bien identifier tous les effets appartenant à votre enfant. **VEUILLEZ NOTER QUE LE CHANDAIL DU CAMP DE JOUR EST OBLIGATOIRE LORS DES SORTIES DU JEUDI.**

#### **AU SUJET DU LUNCH ET DE LA COLLATION :**

\* Votre enfant doit apporter son lunch tous les jours (sauf avis contraire) et le dîner est pris en groupe à l'intérieur du centre communautaire (ou très exceptionnellement sur le site d'une activité). De plus, comme il n'y a ni vaisselle ni ustensiles disponibles sur place, nous vous invitons à les inclure dans sa boîte à lunch.

\* Plusieurs fours à micro-ondes sont disponibles à l'intérieur du centre communautaire.

\* Nous demandons aux parents de s'assurer que les enfants aient dans leur boîte à lunch, une collation **santé** pour le matin et une autre pour l'après-midi.

\* Les produits suivants sont formellement interdits dans les boîtes à lunch : boissons gazeuses, croustilles, barres de chocolat, bonbons, friandises de toutes sortes, biscuits sucrés, barres tendres avec du chocolat, etc. attention : Les contenants de verre ne sont pas acceptés.

\* Il est aussi très utile que votre enfant apporte une bouteille d'eau en plus de son breuvage du dîner.

#### **ALLERGIES :**

Pour le bien de tous, nous vous recommandons de porter une attention particulière aux aliments allergènes. Aussi, nous demandons votre entière collaboration afin de ne pas inclure d'aliments contenant des noix ou des arachides dans les boîtes à lunch de vos enfants. Enfin, il est strictement interdit aux enfants de partager ou d'échanger des aliments.

#### **QUESTION DE SANTÉ :**

\* Au moment de l'inscription, il est obligatoire d'indiquer, sur le formulaire, toutes les informations relatives à des maladies, allergies ou problèmes de comportement de l'enfant. De même, on doit mentionner toute médication prescrite à l'enfant autant pour la période d'été que durant l'année scolaire. Bien entendu, toutes ces informations sont confidentielles.

\* Il nous est strictement impossible d'administrer quelque médicament que ce soit à votre enfant, incluant même Aspirine, Temptra ou sirop, si vous ne nous avez pas laissé votre autorisation écrite. Pour les médicaments sous ordonnance, vous devez également nous remettre une copie de la prescription médicale ou de la posologie.

\* En cas de blessure ou de malaises mineurs, un moniteur administrera les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer rapidement si nécessaire.

\* Pour la santé de tous les enfants et de leurs familles, vous devez nous prévenir immédiatement de tout diagnostic de pédiculose, d'allergie ou de maladie contagieuse.

#### **PROTECTION SOLAIRE ET CASQUETTE :**

\* En raison des nombreuses périodes de jeu à l'extérieur, nous recommandons le port d'une casquette afin de protéger le visage et d'éviter les coups de soleil sur la tête.

\* Afin d'éviter les brûlures solaires (« coups de soleil »), nous vous incitons à placer dans le sac de votre enfant, un tube de crème solaire de FPS minimal de 30 et dont la date de

péremption est valide. Pour les plus jeunes, une animatrice responsable en supervisera l'application à l'heure du dîner ou selon le besoin.

### **COMMUNICATION HEBDOMADAIRE (MEMO):**

53 semaine, vous pourrez prendre connaissance des plus récentes informations du camp de jour, au moyen d'un MEMO que nous remettons à votre enfant le lundi et qui indique, outre les activités spéciales de la semaine, toutes les consignes relatives à la sortie du jeudi (lieu, heure d'arrivée le matin, heure de départ, heure de retour prévue) ainsi que le matériel à apporter. Veuillez donc porter une attention particulière à cet important document.

### **SORTIES HEBDOMADAIRES :**

\* Il est à noter que tout le personnel du camp de jour et tous les enfants inscrits se déplacent à la sortie hebdomadaire. Il n'y a donc, durant cette période, aucun service pour les enfants qui ne désireraient pas participer à la sortie.

\* Afin de bien identifier les enfants et de démontrer, lors des sorties, notre appartenance au camp de jour de la Ville de L'Épiphanie, votre enfant devra OBLIGATOIREMENT porter le chandail du camp de jour que nous lui aurons remis à l'inscription. En cas d'oubli, le parent devra laisser un dépôt de 10 \$ le matin de la sortie afin de garantir le retour du chandail de remplacement qu'on prêtera à son enfant.

\* Aucun matériel appartenant à la ville ne peut-être loué, emprunté, apporté à la maison ou en sortie ou être utilisé hors des plateaux municipaux. Les parents doivent assumer la fourniture de tout le matériel nécessaire pour leur enfant (ex : veste de flottaison en sortie, etc.)

\* La coordonnatrice du camp de jour peut annuler toute sortie impliquant des activités extérieures, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.

\* Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, une sortie devait être annulée, le Service des loisirs et de la culture fera son possible pour organiser, à pied levé, une sortie de remplacement. Toutefois, nous ne pouvons pas assurer que ce sera toujours possible. Il pourrait donc arriver qu'en certaines occasions, il n'y ait pas de sortie.

### **OBJETS PERDUS**

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés au camp de jour comme au service de garde. Veuillez donc identifier clairement les effets de vos enfants. Nous vous invitons aussi à visiter régulièrement la table dédiée aux objets retrouvés.

### **INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ**

#### **SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ (SERVICE DE GARDE)**

\* Ce service est offert exclusivement aux enfants inscrits au camp de jour.

\* Votre enfant peut bénéficier du service de garde entre 6 h 30 et 9 h de même qu'entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi pour chacune des semaines du camp pour lesquelles il est inscrit.

\* À partir de 9 h, l'enfant est dirigé vers son équipe d'animation de camp de jour et demeurera avec celle-ci jusqu'à 16 h. Après l'heure de clôture du camp de jour, les enfants inscrits au service de garde sont rassemblés auprès des responsables de ce service.

#### **REPAS :**

Nous ne fournissons ni ne servons de déjeuner ou de collation. Votre enfant peut cependant déjeuner sur place s'il apporte ses aliments. Nous disposons de grille-pain, bouilloire et four à micro-ondes. Par ailleurs, il n'y a pas de vaisselle ni d'ustensiles. Veuillez donc les inclure dans la boîte à lunch.